Règlement "Les Foulées du Carnaval"

Pré-en-Pail-Saint-Samson

7 février 2027 Premier départ 9h

Article 1 : "Les foulées du carnaval" sont un événement sportif, familial et convivial, **à caractère non compétitif.**

Le temps de course des participants n'est pas pris en compte, il n'y aura aucun classement.

Circuits de 10 et 5 km environ.

Article 2 : organisation

" Les Foulées du Carnaval" sont des épreuves de course à pied "nature" et randonnée organisées par l'association des parents d'élèves de Pré-en-Pail-Saint-Samson de l'école élémentaire publique du Belvédère.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse : lesfouleesducarnaval@mail.fr

Article 3 : dates, horaires et parcours

Les courses et la randonnée se dérouleront le dimanche 7 février 2027 sur la commune de Pré-en-Pail-Saint Samson.
Départ des courses et de la randonnée : Stade Municipal, Route de Saint Pierre 53140 Pré-en-Pail-Saint-Samson

Courses adultes et ados

1 -Course Nature déguisée - Adultes (non chronométrée)
10,00 km environ (1 seule boucle sur voie verte-route communale et portion de chemin rural)
départ 9h30
Age minimum requis : 18 ans

(Temps limité 1h45, au-delà nous nous dégageons de toutes responsabilités)

2 -Course Nature déguisée - Adultes et adolescents (non chronométrée)
5,00 km environ (1 seule boucle sur voie verte-route communal et portion de chemin rural)
départ 10h
Né avant le 31/12/2012
(Temps limité 1h00, au-delà nous nous dégageons de toutes responsabilités)

3-Randonnée
10,00 km environ (1 seule boucle sur voie verte-route communale et portion de chemin rural)

départ 9h00

4- <u>Courses enfants</u> *(gratuit)* **au Stade Municipal (**Non chronométrée)
départ 11 heures
Course (filles et garçons) nés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2019
1000m (environ)

Course (filles et garçons) nés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016
2000 m (environ)

<u>Article 4 :</u>Signalisation

De la rubalise sera mise en place sur les parcours. Des bénévoles chargés de la signalétique seront également présents régulièrement sur les parcours.

<u>Article 5 :</u> Retrait des bracelets
Les bracelets sont à récupérer sur présentation d'une pièce d'identité avant de prendre le départ sur le site.

<u>Article 6 :</u> Ravitaillement - informations pratiques

Ravitaillement à l'arrivée pour tous les coureurs et randonneurs

Des sanitaires sont à votre disposition sur le site de départ/arrivée (Stade municipal de Pré-en-Pail-Saint-Samson)
Il n'y a pas d'accès à des douches pour l'après-course.

<u>Article 7 :</u> lots et récompenses
Remise de prix à partir de 11h30 sur le site
Seront récompensés pour chacune des courses de 10 et 5 km:
Premier homme
Première femme

Récompense pour tous les enfants participants aux courses au Stade Municipal.

<u>Article 8 :</u> conditions de participation

Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), e :

1. **Pour les majeurs :** pas de PPS ni certificat nécessaire à l'inscription
Néanmoins, une décharge vous sera demandé.

2. **Pour les mineurs participants à la course n°2 (5km) :**

toute inscription devra être accompagnée pour les mineurs participant d'un questionnaire de santé avec attestation.

Inscription via Dossario limitée à 300 particpants

Inscription possible sur place seulement pour la randonnée

Courses enfants inscription sur place seulement.

La date limite d'inscription en ligne est fixée au vendredi 5 février 2027 à minuit.

Droit d'inscription
L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.
Course n° 1 (10km) : 10€
Course n°2 (5km) : 5 €
Randonnée (10 km) : 5 €
Courses enfants gratuites

Article 9 : Cession du bracelet : toute personne rétrocédant son bracelet à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant une ou plusieurs des épreuves.
L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 10 : Remboursement
L'inscription est ferme et définitive. En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 11 : assurance, responsabilité et comportement
En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour pour Les Foulées du Carnaval ou durant Les Foulées du Carnaval.

Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que:
glissades, chutes, contacts avec d'autres participants, actes de négligences ou délibérés venant des autres participants, intempéries météorologiques, effets de la température, incluant la chaleur ou le froid, conditions de circulation routière. (liste non exhaustive).

Chaque participant est seul responsable de ses effets personnels et l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'objets ou de biens personnels des participants.
Chaque participant garantit et indemnise l'organisateur et ses partenaires, en particulier l'association des parents d'élèves de Pré en Pail Saint Samson, contre toute action intentée par des tiers, découlant entièrement ou en partie de son fait.
Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile contrat couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants en conformité avec les règles d'organisation d'évènements sportifs de masse en

extérieur et utilisant des domaines publics.
Il appartient à chaque participant d'avoir souscrit à une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels éventuels.

Responsabilité civile
Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

Article 12 : annulation
L'association des parents d'élèves de l'école publique du Belvédère de Pré-en-Pail-Saint-Samson se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure et de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents.
Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13- Engagements de chaque participant
En validant son inscription, chaque participant s'engage à se conformer aux obligations suivantes:
-être conscient et responsable de son état de santé ;
- admettre que la participation aux Foulées du Carnaval comporte certaines contraintes et qu'une personne ne peut pas s'inscrire si elle n'est pas correctement entraînée et apte médicalement ;
- consentir que des soins médicaux d'urgence et/ou qu'un transport médical d'urgence que des professionnels de la santé jugent appropriés, soient déployés, afin de traiter toute blessure. Cette acceptation des risques et décharge de responsabilité s'étendent à toute responsabilité découlant de, ou en rapport avec, tout traitement ou transport fourni en cas d'urgence ;
- ne pas poursuivre les personnes impliquées dans l'organisation en cas de problème médical ;
- respecter les règles de bonne conduite et de savoir-vivre avec les bénévoles, les membres de l'organisation ainsi que l'ensemble des participants ;
- respecter les consignes de l'équipe organisatrice, en particulier respecter toute décision d'un officiel de la course par rapport à la capacité de chaque participant à terminer la course en toute sécurité, décision qui est à la discrétion de l'officiel de la course. L'organisateur se réserve le droit de retirer le droit de participation sans remboursement à un individu dont le comportement pourrait mettre en danger la sécurité des autres participants ou affecter négativement la course, une personne, une installation ou un bien de tout type ou genre ;
- respecter le code de la route de la voie publique ;
- adopter une conduite responsable vis-à-vis de la préservation de l'environnement, en particulier lors des trajets d'aller ou de retour pour la course ou durant la course, et notamment en utilisant des modes de transport propres et en ne jetant aucun détritus dans un espace non prévu à cet effet ;
- comprendre et accepter qu'aucun animal ne soit accepté afin de m'accompagner pendant la course ;
- assumer le risque de la présence d'animaux sauvages ou d'insectes pendant la course.

Article 14 : droit à l'image
En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

RENONCIATION ET DÉCHARGE DE TOUTE RÉCLAMATION ET ACCEPTATION DES RISQUES

En complétant mon inscription, je reconnais et assume qu'il y a certains risques inhérents à ma participation aux Foulées du Carnaval et j'accepte de façon volontaire d'assumer la totalité des risques de blessures ou pertes que je pourrais subir, quelle que soit la sévérité, pendant l'évènement. En outre, je renonce à toute réclamation que je pourrais avoir (ou qui découle de moi) qui résulte de ma participation aux Foulées du Carnaval contre l'Association des parents d'élèves de Pré-en-Pail-Saint-Samson incluant ses gestionnaires , agents, bénévoles, commanditaires et opérateurs des lieux (ci-après nommés les «Organisateurs»), titulaires de l'ensemble des droits sur la Course. Les participants s'inscrivant à la course doivent reconnaître qu'il existe un risque de blessure inhérent à la participation à des activités/programmes récréatifs. J'accepte donc être le seul responsable à déterminer si je suis physiquement capable de prendre part à l'activité qui fait l'objet de cette acceptation et décharge. Il est toujours conseillé, surtout si le/la participant/e est enceinte, handicapé de quelque façon, a récemment souffert d'une maladie ou d'une blessure, de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique.
Je, pour moi-même et mes enfants, par la présente, libère complètement les Organisateurs de toute responsabilité et de toute réclamation pour toute blessure, incluant le décès ou l'invalidité, maladies, dommages, dépenses ou pertes que je pourrais subir découlant de, ou liés à la course, au programme ou activité, incluant des blessures causées ou associées avec mon transport pour aller ou revenir de la course.
J'ai lu et compris l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation. Le fait de m'enregistrer en ligne fait preuve de mon acceptation et a le même effet légal que ma signature originale aurait.
LA PARTICIPATION A LA COURSE VOUS SERA INTERDITE si vous n'avez pas accepté cette décharge avant le début des activités.
J'ai lu et je comprends entièrement l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et de la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation.